



Indemnités abandon de poste

Par **rayanmeissa**, le **27/08/2014** à **00:42**

Bonjour,

J'ai été radié des cadres pour abandon de poste en novembre 2008, j'ai réintégré en juin 2012 suite à une décision du juge administratif annulation d'arrêté pour vice forme, procédures.

Je viens d'apprendre que j'aurai du percevoir des indemnités de pertes de salaires et/ou des dommages, je n'ai jamais rien eut ni demandé je ne savais pas.

Est ce que c'est vrai. Qu'est qu'il faut faire. Est ce que c'est trop tard maintenant pour intervenir ?

Par **P.M.**, le **27/08/2014** à **09:27**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

A priori, au moins sur une partie des salaires qui auraient dû éventuellement vous être payés, il n'y aurait pas prescription...

Par **rayanmeissa**, le **29/08/2014** à **00:16**

Merci, j'ai contacté l'avocate qui avait demandé l'annulation, puisque j'étais dans le Gard(30) dont j'étais originaire, et mon employeur dans le (77) m'avait radié, durant 42 mois, j'ai réintégré depuis 2012 et elle vient de me dire qu'effectivement mon employeur aurait du me rendre une partie de mes salaires perdus, que je dois la redemander avec une aide AJ pour qu'elle puisse me représenter elle est dans le Gard, à votre avis je devrais prendre l'avocate ou syndicat?

Par **P.M.**, le **29/08/2014** à **00:37**

Bonjour,

Si vous pouvez avoir droit à l'Aide Juridictionnelle, vous pouvez prendre l'avocate mais si l'affaire doit être plaidée en Ile de France, ça ne me paraît pas forcément pratique même si

devant le Tribunal Administratif la procédure est essentiellement écrite...

Par **rayanmeissa**, le **29/08/2014** à **23:28**

Bonsoir,oui je ne sais pas comment elle va faire à distance, pour ma part,je vais prendre un dossier AJ ici (77)je verrai par la suite s'ils acceptent ma demande et si je dois prendre un avocat ici ou la même avocate dans le Gard si ça ne cause pas de problème moi je puis perdue un peu je vais faire cette demande puis ils me diront peut être comme c'est elle qui a suivit l'affaire. merci .